

M.E.S., Numéro 112, Janvier-Mars 2020

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

Mise en ligne le 11 janvier 2022

## DROIT AU DÉVELOPPEMENT : UN IMPÉRATIF POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

par

**Leroi KANGULUMBA ZOLA**

*Chef de Travaux, Faculté de Droit  
Doctorant en Droit - Université de Kinshasa.*

### Résumé

Le Développement est, à l'heure actuelle, le cheval de bataille de toute entité, toute institution, tout peuple et donc pour tout pays. Pour la République Démocratique du Congo, ce développement passe principalement à travers ses diverses ressources naturelles sous l'observance de plusieurs stratégies.

La RDC est un grand pays au cœur de l'Afrique. Elle constitue l'espoir tant de sa population en particulier que de l'Afrique en général, pour ne pas dire de l'humanité tout entière suite à ses potentialités. C'est en ce sens que le vœu de développer le Congo est au centre des préoccupations de tout peuple congolais nonobstant certaines contraintes.

Par ailleurs, tous les Congolais ont le droit de jouir des richesses nationales. Car, l'Etat a le devoir de les redistribuer équitablement et de garantir le droit au développement (*l'article 58 de la Constitution de la RDC*).

### Abstract

Now a day the development is the tool of all organization, all institution, all people and for all the country poverty democratic Republic of Congo it principal development cross antwerpen many naturals resources undercooking of more strategies.

The DRC it is big country in the heart of Africa in general and for the imparicular, without saying that the all humanity because of its potentialities. That is why the need of development in Congo is in the preoccupation center of all Congolese people to cup of some trouble.

Hoverer, all Congolese are allowed in law and to be happy with national ressources, because the goal of state is to redistribute equality and to take care of development law (the 58 article of DRC constitution).

### Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) est un grand pays<sup>55</sup> situé au cœur du continent africain. Ce pays constitue l'espoir tant pour sa population, en particulier, que pour l'Afrique, en général, à cause de ses énormes potentialités. Voilà pourquoi, le vœu de développer le Congo c'est-à-dire le droit pour ce pays au développement<sup>56</sup> reste au centre des préoccupations de tout son peuple nonobstant les contraintes. Cela est manifestement attester à travers des déclarations de ce peuple, contenue dans la Constitution de la République (*le développement en droit*<sup>57</sup>) lorsque le Congo a pris l'engagement en ce termes :

*« Nous, Peuple congolais, Uni par le destin et par l'histoire autour de nobles idéaux de liberté, de fraternité, de solidarité, de justice, de paix et de travail; Animé par notre volonté commune de bâtir, au cœur de l'Afrique, un Etat de droit et une Nation puissante et prospère, fondée sur une véritable démocratie politique, économique, sociale et culturelle ; Réaffirmant notre droit inaliénable et imprescriptible de nous organiser librement et de développer notre vie politique, économique, sociale et culturelle, selon notre génie propre ; Conscients de nos responsabilités*

<sup>55</sup> Pour affirmer cette vérité, nous nous sommes référés à sa superficie (2.234.490 Km<sup>2</sup>) et aux autres avantages et valeurs naturelles que ce pays regorge.

<sup>56</sup> A la lumière des normes tant nationales qu'internationales, partant de la définition de l'article 1<sup>er</sup> de la déclaration du 4 décembre 1986 sur le droit au développement comme un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le devoir de participer et de contribuer

au développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puisent leur légalité.

<sup>57</sup> Il existe, ainsi, des textes nationaux à l'instar de la Constitution de la RDC (art. 14,58), du code minier, du code des investissements et aussi les textes internationaux dont : la déclaration sur le droit au développement adoptée par l'A.G de l'ONU dans sa résolution 41/128 du 4 décembre 1986) qui promeuvent l'essor du développement comme signalé dans le corps de cet *opus*..

*devant Dieu, la Nation, l'Afrique et le Monde*<sup>58</sup> ».

De ce qui précède, on peut aisément déceler le souci qui anime les congolais pour œuvrer au développement et à la reconstruction de cette nation. Pour cela, le constituant a chargé ses organes pour l'accomplissement d'une telle mission vis-à-vis de chaque citoyen sans discrimination aucune. Ainsi, chacun à son niveau, est tenu de contribuer au développement de la RDC. Il ressort en sus, de cette même Constitution que :

*« Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits.*

*Ils prennent dans tous les domaines, notamment dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation »*<sup>59</sup>.

Le développement est, à l'heure actuelle, le cheval de bataille de toutes les entités, de toutes les institutions, de tous les peuples et donc pour tous les pays. C'est pourquoi, ce concept devrait d'abord être éclairci (I) *en combinant sa compréhension avec les idées phares de Vanderlinden*<sup>60</sup>, *qui considère que le droit du développement, le droit au développement et développement en droit représentent chacun une phase de l'évolution contemporaine des droits africains, à savoir le passé, l'avenir et le présent... le premier représente le passé ; le deuxième fondé sur les principes généreux...représente l'avenir et le troisième, plus modeste, fondé sur la connaissance, l'acceptation et l'intégration du droit, est un défi pour le juriste contemporain et source de leçons pour le développement des droits au départ d'une expérience africaine.* Ensuite, nous pourrions dévoiler quelques problèmes sur le développement de la RDC (II), afin d'envisager des stratégies à même de booster ce développement (III.)

<sup>58</sup> Préambule de la Constitution (telle que modifiée et complétée) de la RDC.

<sup>59</sup> Art 14 alinéas 1 et 2 de la Constitution de la RDC. En ce sens, « *la Femme, comme tout être humain, a toujours occupé une place de choix dans les sociétés. De ce fait, est à même de contribuer significativement au développement d'une nation. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, la question du « genre » ou de la « parité : homme -femme » a pris de l'ampleur incommensurable dans des sociétés plus particulièrement celles africaines* » ; *La femme africaine en général et congolaise, en particulier est devenue de plus en plus active et l'actrice de développement. Elle le poursuit dans beaucoup de mouvements féministes (ONG/D, autres types d'associations...) ou de connivence avec l'homme. Elle se bat à travers la concrétisation, par sa prise de conscience, c'est la raison d'être de la maxime « Eduquer une femme, c'est éduquer toute une nation ».*

<sup>60</sup> J. Vanderlinden, (Résumé) sur le Droit du développement, droit au développement et développement du droit. In Bulletin des séances, publication

principalement, à travers ses diverses ressources naturelles<sup>61</sup>.

A cet effet, tous les Congolais ont le droit de jouir des richesses nationales, car, l'Etat a le devoir de les redistribuer équitablement et de garantir le droit au développement<sup>62</sup>.

## I. Autour du concept développement

Le développement est un concept relatif qu'on ne peut atteindre à travers des principes. Au niveau des doctrines, on estime que le développement un droit synthèse, un concept intégrateur et dynamique. Il combine l'ensemble des droits de la personne dans une dynamique continue d'adaptation des objectifs au progrès et au mieux-être, en fonction des aspirations individuelles et collectives<sup>63</sup>.

Cependant, par sa complexité terminologique, plusieurs indicateurs peuvent favoriser sa compréhension, notamment, les maîtres mots suivants :

- **Gestion**, action de gérer. C'est un ensemble de techniques permettant à réaliser cette action qui peut l'être pour un bien ou un ensemble de biens en vertu de la loi, d'un jugement ou d'une convention englobant en général les actes d'administration *stricto sensu* (gestion ordinaire) et parfois (suivant l'étendue de la mission confiée) des actes de disposition. Ce concept désigne, selon le cas, la fonction conférée (et l'ensemble des pouvoirs de gestion) ou celle de gérer (gestion accomplie et l'ensemble des actes de gestion. Il est synonyme d'administration au sens large<sup>64</sup>. Au-delà de la simple gestion, le monde actuel est à d'une gestion rationnelle.
- **Gestion rationnelle**, une gestion rationnelle est celle qui est responsable, consciente, raisonnable, soucieuse, fructifiante, objective... pour l'intérêt général.

trimestrielle « *Mededelingen der Zittingen-Driemaandelijke publikatie, Nouvelle Série-Nieuwe Reeks, 28 (4) Jaargang- année 1982* », pp. 423 et ss.

<sup>61</sup> Par ressources naturelles : notion au contour très large et diversifiée, on doit entendre, tous les produits, toutes les richesses qui proviennent de la nature, ce que le milieu naturel offre, en commençant par, l'acteur principal de développement, l'homme. Il s'agit aussi des choses avec ou sans intervention humaine, mais qui ressortent impérativement du sol ou du sous-sol (produits agricoles, forestières, fonciers, miniers...). Ces ressources peuvent être renouvelables ou non.

<sup>62</sup> Article 58 de la Constitution précitée.

<sup>63</sup> KERDOUM, A., « Le droit au développement tant que droit de l'homme... », in *Revue québécoise de droit international*, 2004, p. 80.

<sup>64</sup> CORNU, G., *Vocabulaire juridique*, 10<sup>ème</sup> éd., Quadrige, Paris - Puf, Janvier 2014.

- **Gouvernance**, est une sorte de gestion qui se mène avec rigueur<sup>65</sup>. Par ailleurs, G. Cornu signale que ce terme est de prestige aujourd'hui (*not. dans le discours politique et économique de l'entreprise*) en véhiculant un concept anglo-saxon (*governance en anglais ; gouvernance en français*) mais qui, interférant avec les notions de pouvoir dans l'Etat et au sein de l'entreprise, nourrit une réflexion en vogue sur une certaine façon de prendre les décisions et d'harmoniser les intérêts, moyennant un renforcement de la concertation et de la négociation entre partenaires sociaux et, pour le bien commun, de la transparence et du contrôle<sup>66</sup>. Un concept « valise à soufflet »<sup>67</sup>. Le plus grand souci des institutions ne se penche qu'à la bonne gouvernance.
- **Bonne gouvernance**, c'est une gestion des ressources économiques, financières, humaines et d'orthodoxie, de justice, de rigueur et de transparence de façon à générer le développement durable et la félicité de chacun des citoyens au sein de la communauté nationale<sup>68</sup>.

On peut noter que lorsqu'une structure est coordonnée dans cette logique, elle atteint un niveau considérable de développement et on peut, dès cet instant, parler d'un pays qu'il est développé. Mais, c'est quoi le développement ?

- **Développement** est une action de - *faire*-développer ou de croître. La notion du développement, comme l'écrit Keta Orwinyo<sup>69</sup>, peut se comprendre comme un passage, pour chacun et pour tous, des conditions moins humaines à des conditions plus humaines. Un bel passage devrait s'articuler sur trois pôles : l'homme, l'économie et l'environnement. Dès lors, le développement devient la résultante qui met en combinaison les trois éléments précités. Voilà pour le Pape Benoit VI, « le développement ne se réduit pas à la simple croissance économique. Pour être authentique, il doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout homme et tout homme ». C'est cela le développement intégral.

Alors qu'on ne peut prétendre promouvoir l'homme sans lui donner les moyens à la fois culturels et

matériels, de la nécessité de libérer cet homme en lui injectant une dose de savoir-faire et de savoir-être en même de lui permettre à produire afin de satisfaire ses besoins vitaux. Par-là, l'exploitation du sol et du sous-sol devient un atout réel qui a sa place dans la croissance économique pour un développement durable.

Du point de vue économique, il est question des activités structurées en vue d'augmenter la production et la consommation, pour parvenir à l'auto-suffisance.

Sur le plan social, il est question de satisfaire les besoins des populations humaines qu'ils soient physiologiques ou sociaux et par la suite relever continuellement leur niveau. Il vise en outre le bien être des individus ; habitat salubre, alimentation saine et suffisante, disponible en énergie, eau etc. Il ressort de ce qui précède que le développement en général et celui socio-économique en particulier dépendent des ressources du sol et sous-sol. Le monde est à ce jour, à la recherche non plus seulement d'un quelconque développement, mais d'un développement qui se veut durable.

- **Développement durable** : le développement durable est la conséquence d'un développement qui se veut réaliste et qui profite aux générations présentes et futures. On peut le concevoir comme un investissement à petit, moyen et à long terme avec une vision pragmatique.

Avec l'avènement et la prolifération des ONG/D, la question du développement devient marquante même si ce souci remonte de très loin. A l'heure actuelle, la vie de chaque société en dépend. Les ONG congolaises ont pris leur essor à la suite de l'ouverture politique au multipartisme de 1990. Avant cette date, le régime dictatorial et monolithique de l'époque n'aurait pas la voie au débat d'idées ni à la contradiction. La liberté d'association était donc méconnue en fait<sup>70</sup>. Sous cet angle, la RDC est à l'aube du réajustement de ces secteurs pensons-nous pour rechercher une stabilité et une visibilité sur le plan de son développement, c'est-à-dire qu'une relance économique et social se dévoile. On assiste, depuis un certain temps, à la création de beaucoup d'associations ou organisations non gouvernementale à vocation développementaliste.

Le développement en général et le développement durable en particulier, rend aisée la vie

<sup>65</sup> 36 Dictionnaires et Recueils de correspondance, Version électronique, Emplacement : LanceMedia Dico36 (c : \Programmes\ Micro Application\ 36 Dictionnaires et Recueils de correspondances).

<sup>66</sup> CORNU, G., *op.cit.*, p.81

<sup>67</sup> LE ROY, E., cité par SAKATA M. TAWAB, *La gouvernance en matière de ressources naturelles-De la centralisation vers un système décentralisé et participatif- le cas des ressources forestières en République démocratique du Congo*, Thèse de Doctorat, UCL, 2009, p. 11.

<sup>68</sup> NGOMA BINDA, P., *La pensée politique africaine*, Bruxelles, Publications de l'Institut Universitaire André Ryckmans, 2007, p. 356.

<sup>69</sup> KETA ORWINYO, J. et alii, *Révision du Code minier congolais : Quel avenir pour les investissements miniers en République Démocratique du Congo ?*, éd. Service de Documentation et d'études du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, Kinshasa, 2014, p. 31.

<sup>70</sup> SAKATA M. TAWAB, *Op. cit.*, p. 252.

économique. En effet, l'économie est la conséquence de la vie sociale des populations.

- **Economie : l'économie** est un domaine qui a pour but de produire, de transformer, de distribuer et de consommer les richesses, entendues comme des biens et services, générés dans un pays... et ;
- **Social** : quant au social, il est ce qui favorise le bien, sinon le *mieux-être* de la société, la vie favorable de la population.

Soucieux et conscient d'une telle situation, sachant qu'un Etat ne peut valablement se construire, s'alimenter ou se structurer que d'abord et avant tout par ses propres moyens et ressources, à l'instar de ressources naturelles du sol et du sous-sol congolais. Fort malheureusement, la RDC souffre d'une mauvaise gouvernance de ses ressources jusqu'à la plonger dans le trou du sous-développement<sup>71</sup>.

## II. Quelques problèmes liés au développement de la RDC

Il existe bien de cas illustratifs sur le sous-développement de la RDC, la population se voit embourbée dans certaines pratiques, quoi que parfois normales mais déshonorant. Souvent de manière involontaire ou inhumaine<sup>72</sup>. Le plus grand problème est celui de la pauvreté des populations congolaises pourtant vivant dans un territoire « riche ».

### 2.1. Quelques illustrations attestant de la pauvreté des populations congolaises

Il ressort d'une étude que : « Le Zaïrois, actuellement Congolais, travaille dans l'agriculture ou dans l'informel pour 54% ou dans un emploi salarié pour 15%. De toute façon, son salaire est très faible et son pouvoir d'achat insignifiant et décroissant... ; la dégradation des conditions de vie du salarié congolais ci-dessus se développe au fil du temps.

La faiblesse des revenus salariaux et l'insuffisance des emplois salariés dans le secteur formel trouvent le salut dans la médiocrité, la corruption, le banditisme, le vol, la prostitution, les activités informelles et spécialement le petit commerce, les pillages... De telles ces pratiques engendrent à leur tour divers autres maux : la corruption qui plonge le pays dans la perte des valeurs morales ; la prostitution qui contribue à l'augmentation des maladies sexuellement

transmissibles ; les pillages qui ont détruit les infrastructures économiques et sociales autant qu'ils ont aggravé la pauvreté ; des difficultés matrimoniales supplémentaires rendent la vie familiale malaisée étant donné la difficulté pour une femme mariée de pratiquer le commerce et/ou la prostitution sans déstabiliser la vie du ménage. Lorsqu'une femme mariée pratique le commerce, elle acquiert souvent une indépendance relative vis-à-vis de son mari et une arrogance qui marginalise celui-ci, indépendance et arrogance qui remettent souvent en question la fonction du chef de ménage de ce dernier... Le manque d'emploi, la faiblesse du salaire et le coût élevé des produits sur le marché établissent que le niveau de vie est bas non seulement pour les salariés, mais aussi pour l'ensemble de la population congolaise, exceptées quelques minorités »<sup>73</sup>.

#### 2.1.1. Caractéristiques du fléau de la pauvreté congolaise

Les conditions de vie des populations comme l'a si bien ciblé Isidore Ndaywel<sup>74</sup> qui révéla des tristes souvenirs à travers des termes tels que :

##### 1. Bureau : compagne, épouse clandestine

Pour certains hommes, pour une raison ou pour tant d'autres, soit par simple et vrai amour, soit par le comportement de sa femme ou encore pour de raison de moyens de vie qu'il trouve refuge chez le deuxième « bureau », préfère de se créer une deuxième, troisième épouse -surtout si c'est l'épouse qui a des moyens-. Souvent ces situations sont aussi à la base du chômage et de la pauvreté.

##### 2. Chargeur : préposé à la quête de clients pour taxis

A Kinshasa, la capitale de la R.D.C, on assiste à ce spectacle cyclique sur tout arrêt des taxis et un taxis-bus. Des jeunes gens de tout âge, se font le devoir de trouver, soit un taxi, taxi-bus pour le compte des clients, moyennant 200, 500 Francs congolais ; soit ils le font pour le compte du chauffeur en cherchant des clients ou carrément en créant parfois une autre trajectoire au chauffeur et ce, moyennant toujours quelque chose. Tout ceci, suite à la pauvreté et au manque d'emploi, etc.

<sup>71</sup> Voir KANGULUMBA ZOLA, L., *La bonne gouvernance des ressources naturelles du sol et du sous-sol ...*, projet de thèse, Unikin, 2018.

<sup>72</sup> L'on assiste, actuellement, dans la ville de Kinshasa, par exemple, à la prolifération des terrasses...plusieurs familles abritent devant leurs parcelles, des débits des boissons qui sont devenus une activité quasi-principale alors que cela accuse l'un des facteurs du sous-développement. Les morcellements des parcelles, les occupations de l'emprise (espace public, sur les routes) juste pour des fins commerciales... de petit commerce alors qu'il y a plusieurs activités à

réaliser, notamment, l'agriculture ne serait-ce que celle de la familiale ou celle de proximité.

<sup>73</sup> MBAYA, M. et FRIEDHELM, *Secteur informel au Congo Kinshasa, Stratégies pour un développement endogène, Zamba epeli moto, nyama iboyi kokima, Futuri scientia et conscientia*, éd. U.A.K, publication de l'institut Africain d'Etudes prospectives (INADEP), 1999, p. 84 et s.

<sup>74</sup> NDAYWEL à NZIEM, I., *Histoire du Congo. Des origines à nos jours*, Le cri Afrique Editions-Histoire, Kinshasa, 2011, p. 216.

### **3. Commissionnaire : intermédiaire dans des transactions**

Pour les mêmes raisons de manque d'emploi, certaines personnes, souvent sans qualité, non membres d'une agence agréée mais qui agissent comme commissionnaire, courtier...juste pour trouver son pain au quotidien. Ils deviennent dangereux en commettant plusieurs abus.

### **4. Coopération : activité maffieuse**

Les « **coopérants** » se livrent dans des activités et des pratiques illicites, à leurs risques et périls pourvu qu'ils trouvent de quoi vivre. Ils sillonnent autour des entreprises tant privées que publiques, aux coins des plusieurs marchés, ministères, ambassades, dans des carrières, maisons d'habitation, garages, services de toute catégorie, en veillant sur une activité à laquelle ils peuvent trouver un moyen de survie, communément appelée « coop ».

### **5. Kadhafi : vendeur de carburant en fraude et à la sauvette**

Pour de raison de souffrance, certaines personnes vendant du carburant par des moyens frauduleux tendant à la manifestation de leur mauvaise foi. Soit en faisant de faux mélange, ce qui entraîne la mauvaise qualité de la matière mais, ils en vendent ce produit dénaturée à certaines personnes sans aucun état d'âme.

### **6. Libanga (pierre) : débrouille**

Une autre pratique qui, à l'origine peut être bonne, car, il n'est pas interdit de se débrouiller. Le cas du petit commerce, une activité pour subvenir [...] malheureusement, cela peut avoir une connotation antisociale. Suite au manque d'emploi, même, les mineurs font le « libanga » il suffit d'observer dans les villes, les rues ; l'on s'aperçoit combien vendent de l'eau (activité illicite puisque un mineur ne peut poser des actes juridiques valables) ; l'on se rend compte, combien, vieux et petits ; femmes et hommes sont entrés de mendier à longueur des journées de suite de la pauvreté et du manque d'emploi.

Au Congo, le riche ne s'habille pas comme tout le monde. Dans ce pays, l'habillement a souvent fait

partie des indices de différenciation socio-économique, mais aujourd'hui, la profondeur de la dégradation des conditions socio-économiques de la population est telle que, pour s'habiller et se chauffer, la majorité de cette population se voit obligée de se rabattre sur des chaussures et vêtements usagés ou d'occasion qu'elle achète dans les friperies en provenance de l'étranger. Les circuits d'approvisionnement de ces vêtements comme de ces chaussures, communément appelés « *tombola bwaka* », (soulevez puis jetez) ne sont soumis à aucun contrôle hygiénique. Les jeunes gens appellent les lieux où se vendent les habits et chaussures en question « Galerie Mongo » si ces lieux sont dans des marchés ou « Italie » lorsqu'il s'agit des lieux exposant les meilleurs de ces chaussures et habits au centre-ville. Les phénomènes courants sont l'échange et le prêt des vêtements et des chaussures qu'on observe chez les jeunes gens et chez les femmes. Ils relèvent de la crise qui frappe le domaine de l'habillement<sup>75</sup>.

Dans le cadre de « libanga » on peut se souvenir aussi du phénomène « Bana Lunda », « enfants de Lunda », le fait des jeunes gens de Kinshasa même d'ailleurs en RDC, âgés de 20-30 ans qui s'adonnent à l'exploitation du diamant de la Province angolaise de Lunda qui fait frontière avec la Province de Bandundu. Ce phénomène est apparenté à un autre qui a vu le jour au Congo dans les premiers moments de l'indépendance chez la population du Kasai, particulièrement, à Mbuji-Mayi, au Kasai Oriental et à Tshikapa et au Kasai Occidental : le « Tshitantisme ». Ce vocable dérive du verbe Luba « Kutanta » qui signifie tamiser ; on tamise le sol mélangé au diamant pour en extraire ce minerai<sup>76</sup>.

### **7. Londonienne : prostituée pour Européens**

Pour les mêmes raisons, certaines filles ou femmes se lancent à des activités de prostitution, voire pour certaines mères, qui encouragent ou envoient leurs filles à ces pratiques de proxénétisme avec l'espoir de trouver quelque chose de survie personnelle ou même de ses parents ou encore, chercher à quitter une ville pour une autre (africaine pour européenne).

### **8. Mario : petit amant pour grande dame riche,**

Le plus souvent des jeunes garçons trouvent refuge chez une grande dame, maman, ou veille maman pour de raisons de subsistance. Etant en manque des moyens de survie, il y va sans faire allusion à d'autres

<sup>75</sup> MBAYA, M., et FRIEDHELM, T., *op.cit.*, p. 83.

<sup>76</sup> *Idem*, p. 90 et s.

formes des critiques, juste pour bénéficier de quelques choses.

### **9. Moineau : enfant-domestique pour étudiants,**

Cette catégorie de personnes se retrouvent dans les homes des étudiantes et étudiants. Elle est constituée des jeunes gens et fait une forme de « *Libanga : (pierre)* » c'est-à-dire des *débrouillards*. Ils sont aussi recrutés comme « *mukala*<sup>77</sup>, terme kinois voulant dire garçon de courses».

Ce phénomène de pauvreté le moineau est semblable au phaseur. Ici, il s'agit d'une catégorie sociale comprenant surtout des jeunes de différents âges dont les comportements font d'eux, des marginaux. Ils s'accrochent derrière des bus, se pointent sur les coins des avenues, arrêts des bus... dans l'espoir de ramasser, de voler, ou de recevoir quelque chose de quelqu'un.

### **10. Chômeur américain : sans emploi menant une vie de luxe par des activités maffieuses. On peut aisément référer au « coopérant », « coop ».**

### **11. Petit Poussin « kamuke sukali », « fioti fioti », « ujana » : amante mineure.**

Le plus souvent, des jeunes filles trouvent refuge chez un grand Monsieur, un papa ou auprès d'un vieil homme pour de raisons de subsistance, au point que le Monsieur la supporte au cours de sa vie scolaire et pour son habillement, sans tenir compte des critiques à son endroit. L'essentiel et qu'elle y trouve son compte.

La crise économique a engendré des comportements particuliers chez les jeunes congolaises aussi bien dans les centres urbains qu'en milieu rural. Dans les centres urbains, si les garçons peuvent se passer du savon, de la crème et d'autres besoins de toilette élémentaires, il n'en est pas le cas pour les jeunes filles. Les jeunes filles des ménages vivant en deçà du minimum vital vont au gré du vent en mettant leur corps en jeu pour avoir l'argent leur permettant de couvrir leurs besoins fondamentaux. Ici et là, certains parents disent ouvertement ou tacitement à leurs filles qu'ils ne peuvent pas les prendre en charge comme ils le font avec les plus jeunes de leurs enfants.

A quoi peut-on penser quand un parent donne à sa fille une « chikwange » sans un autre aliment avec lequel il faut manger cette « chikwange » ? De là, le phénomène « chic choc chèque » en vogue chez les filles. *Chic est, pour l'étudiante, le jeune garçon ou le jeune homme étudiant se trouvant généralement au degré terminal de ses études. Il est préféré par les étudiantes parce qu'il est en voie de terminer ses études, peut se caser dans vie active et peut devenir un mari nanti. Sa rémunération auprès de sa suiveuse est dans les relations sexuelles qu'il entretient avec celle-ci. Le choc est le garçon ou le jeune homme collègue de même promotion que la fille. Il est intelligent et assiste la fille dans ses obligations académiques : les devoirs académiques, travaux pratiques, communiquant à la fille des réponses d'examen et interrogation... le chèque, un homme de niveau de vie élevé et d'âge relativement avancé. Il prend en charge les besoins de la fille étudiante au campus où les filles se battent en se le disputant, leurs parents étant incapables de les prendre en charge ou de subvenir à leurs besoins. Certaines filles prient ou consultent des féticheurs dans l'espoir de tomber un jour sur un chèque ou un meilleur chèque...<sup>78</sup>.*

Pour le souci au développement, aucun congolais ne peut, à ce jour, vouloir vivre comme avant. C'est dans cette optique qu'il paraît nécessaire d'envisager certaines pistes de solution.

#### **2.1.2. Du sous-développement de la RDC : quelques voies de sortie ?**

Notons que ces faits et phénomènes, sont à considérés comme des indices de la pauvreté. Les maux qui rongent la vie sociale et économique des populations congolaise, interpelle quiconque. Ainsi est-il temps de lutter contre cet état de chose et de sortir de cette ornière en améliorant les conditions sociales.

En outre, les choses s'aggravent de temps en autre, et cela relève aussi de la responsabilité des pouvoirs publics. Il est nécessaire d'envisager l'élaboration de meilleurs plans sur la politique d'emploi afin d'occuper utilement les populations. Avec la survenue du phénomène *kuluna*<sup>79</sup> qui s'accompagne de tous les spectacles malheureux que ces populations vivent en famille, dans des milieux des fêtes ou des deuils, des réunions,... cela démontre à suffisance l'état de la misère congolaise.

<sup>77</sup> *Mukala*, voir : Intermédiaire dans des transactions amoureuses.

<sup>78</sup> MBAYA MUDIMBA et alii, *Op. cit.*, p. 86 et s.

<sup>79</sup> Une expression congolaise, signifiant un nouveau type de banditisme qui consiste en des troubles souvent en des groupes contre un ou d'autres groupes,

avec extorsion, agression, casses ... par machettes, marteaux, pierres, bref, toute sorte d'armes blanches. Se commettant dans plusieurs lieux : deuil, marché, écoles, églises etc.

Il devient alors une obligation aux pouvoirs publics de créer effectivement des emplois au profit des populations ; de procéder à l'amélioration des conditions et de la tension salariales comme des stratégies pour servir les peuples et que ceux-ci à leur tour servent la nation. C'est une sorte d'équilibre proportionnel.

Comme le dit R. Lukoo : « je crois aussi que le temps peut changer les choses ; mais le temps lui seul, sans aucun acte, entreprise ou initiative, ne peut rien du tout. Les sages eux travaillent sur le temps afin de produire ce qu'ils veulent de lui, il faut avec son temps, joué quelque chose d'impact, d'utile pour tous ou pour soi. "Rachetons le temps, car les jours sont mauvais"... cela pour confirmer le dicton qui explique que seul les déterminés réussissent : **Les gagnants ne lâchent jamais et les lâches ne gagnent jamais.**

Que la grande différence entre l'homme riche et le pauvre, c'est que le premier cherche à toujours s'enrichir, à consolider sa situation et sa suprématie patrimoniale, l'homme pauvre, lui ne se soucie même pas du drame de sa pauvreté. Par contre, il se risque et se contente de cela. Demeure pauvre qui le veut. Etant tous né de la même façon : Nu et sans richesse, les mains vides, il y a là un dénominateur commun qui ne permet à personne de faire du surplace lorsque les autres s'amuse à voler, franchir des étapes, se *mouler* en dimension et en réalisation tous les temps. De par la naissance, nous avons tous reçu soleil, lune et lumière chacun *peut réussir* »<sup>80</sup>.

Plusieurs solutions peuvent concourir pour la sortie de cette crise, notamment, par l'entrepreneuriat, le partenariat public-privé et la valorisation du secteur privé, etc.

### 1. Promotion de l'entrepreneuriat

Cette proposition rentre d'ores et déjà dans la synergie de l'auto-prise en charge. Elle est facteur d'éducation à inculquer aux citoyens afin de faire face à certaines crises sociales. L'absence d'esprit d'entrepreneuriat peut causer de méfaits sociaux, c'est le cas de :

- l'insuffisance, de la négligence et du manque des centres de formation des masses...;
- la politique déficitaire de l'emploi<sup>81</sup> ;
- la faible participation du secteur privé en matière de création d'emploi<sup>82</sup>,
- le manque de politique d'encadrement du paysannat et de tout le secteur informel<sup>83</sup>,
- l'inadéquation formation-emploi ;
- la non application de la politique de la mise en retraite dans les entreprises et services public<sup>84</sup>, etc.

### 2. Partenariat public-privé (PPP)

La valorisation du secteur privé, par les pouvoirs publics est une obligation afin de mieux organiser son bon fonctionnement. Avec cette logique qu'ils peuvent avoir le coup d'œil sur les établissements d'utilité publique. A ces causes, cette façon de faire prêterait mains fortes et diminuera la charge ou la tension sociale en matière de demande d'emploi. En même temps, ceci favoriserait la contribution dudit secteur dans la politique étatique en général.

Les pouvoirs publics doivent, dans certains domaines, impérativement collaborer avec les privés. Cette cohésion aura pour avantage, la décharge du poids pesant sur eux en matière de la politique d'emploi par exemple, et dans la résolution d'autres problèmes sociaux.

Le PPP permet également la mise en valeur du tréfonds...dans la plupart des pays en voie de développement, la politique publique en matière des entreprises fut marquée par les tentatives à se dégager du joug colonial pour prendre en main le levier de l'économie. La recherche du contrôle de ce secteur fut l'un des objectifs des Etats africains en vue d'affirmer leur indépendance économique vis-à-vis de leurs anciennes métropoles. La nationalisation des entreprises minières dans les premières années d'indépendance fut l'un des moyens de mise en œuvre de cette politique. Il en est ainsi notamment de la Gécamines et de la Miba<sup>85</sup>.

<sup>80</sup> Ruffin Lukoo Lusubao, *Le laboureur et ses enfants – Commenté- Les clés de la Sortie de la Misère Africaine*, 1<sup>ère</sup> partie, Kinshasa, éd. OSS, 2011, p. 33 et s.

<sup>81</sup> L'Etat est le premier employeur dans un Etat. C'est dans ce sens que les articles 6 alinéa 2 et 12 de la loi sur les hydrocarbures prévoient la possibilité pour l'Etat d'utiliser la main d'œuvre locale ou nationale... avant que cela ne soit une obligation des investisseurs.

<sup>82</sup> Alors qu'au lieu de toujours attendre à être embauché, l'on peut se créer aussi de l'emploi...

<sup>83</sup> L'informel prend désormais au Congo le caractère d'une réalité et d'une actualité incontournables et y constitue une nouvelle dynamique sociale et

économique. « L'informel, en effet, envahit toutes les activités économiques : le commerce et les échanges sont devenus l'apanage du secteur informel et de la fraude. MBAYA MUDIMBA et alii, *op. cit.*, p. 9.

<sup>84</sup> Rapport- synthèse des travaux des Commissions Permanentes (C.E.S). Diagnostic de la situation socio-économique de la République Démocratique du Congo, de 1960 à nos jours : Stratégies et recommandations pour le redressement, Session d'Octobre 2015, Kinshasa, avril 2016. pp.11 et ss.

<sup>85</sup> BALEKA BAKOLE WALELU E., *Gestion des espaces miniers congolais à l'épreuve de la globalisation financière*, thèse de doctorat, UNIKIN, avril 2016, p.78.

### 3. Promotion des activités d'exploitation artisanale

L'exploitation artisanale dans différents secteurs (minier, agricole, forestier...) pourrait inciter les populations à pallier aux différentes difficultés sociales. Comme cela peut être le cas pour une agriculture de proximité (du type rurale) ou celle industrialisée pour certains investisseurs.

Il en est de même dans l'exploitation des carrières qui joue un rôle important dans la vie nationale, et surtout avec ses multiples produits pour divers services. La valorisation des produits extraits dont : Les produits crus, les granulats ou concassés dans les unités de concassage-criblage ; selon leurs caractéristiques physico-chimiques et mécaniques, ils sont utilisés comme ballast pour le chemin de fer, comme blocs d'enrochement, comme assise pour les routes, dans les bétons, ou mélangés à l'asphalte dans les enrobés. Ceci démontre son impact social. La politique d'emploi, la création personnelle d'emploi...<sup>86</sup>.

### III. Points stratégiques du développement

Pour compenser le déséquilibre du développement social, il faut procéder à des techniques de poursuite du développement. Cibler des actions concrètes afin d'accroître les différents niveaux de vie favorisant à éradiquer le sous-développement.

#### 3.1. Stratégies d'ordre économique

La crise que connaît la R.D Congo aujourd'hui sur le plan économique et social est sans précédent et inimaginable. Elle date de plus d'un demi-siècle. Après l'accession de la RDC à la souveraineté nationale et internationale, la situation est celle d'une crise généralisée ou multisectorielle caractérisée (...). Cette situation résulte, d'une part, du refus du colonisateur de transmettre au nouvel Etat les deux piliers sur lesquels s'appuyait son économie, et d'autre part de la mauvaise gouvernance qui s'en est suivie. Il en est de l'effritement du pilier politico-administratif et de celui économique-financier<sup>87</sup>. La lutte doit se mener par la création d'emploi et pour la réduction du chômage.

Par ailleurs, le chômage et le sous-emploi constituent un sérieux casse-tête pour le gouvernement congolais. Les statistiques récentes sur les données économiques affichent 43% du taux de chômage,

<sup>86</sup>Il est sans doute clair qu'entre l'employé et l'employeur, c'est ce dernier qui est toujours « riche ». Le premier est chaque fois au lieu de travail, alors qu'il ne le deviendra peut pas. C'est pourquoi, parfois, l'initiative privée, de la création d'emploi personnel est louable... n'est-fut ce que dans un domaine comme l'agriculture.

estimation du gouvernement congolais (2014). La RDC est le 184<sup>e</sup> pays pauvre sur 187, (PNUD, 2018) Selon le Rapport mondial sur le développement humain <sup>88</sup>.

C'est pourquoi, tout congolais doit avoir l'esprit de vouloir être riche. Puisque, l'opposé de la pauvreté c'est la richesse. Et pourtant, qui veut être riche doit l'être tout d'abord sur le plan mental (riche mentalement –riche matériellement) celui qui est ou qui veut être pauvre mentalement, matériellement il le sera par conséquent.

A ce propos, Mukadi Bonyi et compagnie<sup>89</sup> rappellent que le chômage s'entend d'un arrêt involontaire et prolongé du travail dû à l'impossibilité de trouver un emploi pour des raisons indépendantes des capacités de l'intéressé et liées à l'état du marché du travail. Il peut résulter de causes économiques diverses. Le chômage entraîne des conséquences dramatiques pour les personnes qui ne disposent que de leur force de travail pour vivre. Celles-ci perdent ainsi la source unique ou essentielle de leurs revenus. Il s'agit donc d'un risque économique qui, en raison de ses conséquences sur la capacité de gain de l'individu, est rangé parmi les risques sociaux par la convention n°102 de l'OIT sur la sécurité sociale.

Tout compte fait, si le pays est en paix, en stabilité, en dégageant les caractéristiques d'un Etat de droit, cela permettra aux investisseurs d'œuvrer en toute quiétude, Cet état de chose peut être une priorité dans le secteur d'emploi. Car, l'investissement ou la loi en cette matière est celle qui favorise le développement d'un Etat en incitant les acteurs dans leurs exercices pour la création des emplois avec participation de la main d'œuvre locale ou nationale.

En effet, la création d'emploi, la lutte contre la pauvreté et la création des richesses peuvent transformer les choses.

#### 3.2. Stratégies d'ordre juridique

Les lois étant l'expression de la volonté collective, tout citoyen doit les respecter. Elles doivent être en concours de toute réalisation importante des secteurs économique, social etc. De ce point de vue, il faudra envisager une application effective de ces lois.

<sup>87</sup> Rapport du Conseil Economique et Social « diagnostic sur la situation socio-économique de la République Démocratique du Congo » *op. cit.*

<sup>88</sup> [www.diplomatie.gouv.fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/) présentation de la RDC du 2 octobre 2019, consulté par nous en date du 18 octobre 2019.

<sup>89</sup> MUKADI BONYI et alii, *Cinquante ans de législation post coloniale au Congo-Zaïre, quel Bilan ?*, CRDS, 2010, p. 517.



### 3.3. Stratégies d'ordre culturel et politique

Les lois seules ne suffisent pas, ce problème est avant tout, un problème d'homme et de sa culture. Ainsi, le changement de mentalité et la culture de la bonne politique doivent primer au-delà des volontés ou intérêts individuels.

Le constat malheureux est celui de problème de culture, de mentalité, l'égoïsme qui constitue la clé de la misère de la R. D Congo. Pour certains congolais, il suffit de voler, de détourner, de frauder pour se satisfaire soi-même en sacrifiant l'intérêt collectif. Puisqu'il est question de la fraude, signalons tout de même qu'elle est pérennante dans les secteurs, comme dans l'exploitation des ressources naturelles qui constituent les principales moyens de recettes qui pourraient permettre à l'Etat, l'acteur principal de développement, de développer son pays. C'est encore l'un des grands maux qui rongent la nation congolaise pour ne pas parler de la corruption et autres maux.

#### Conclusion

Les stratégies pour un développement harmonieux d'un peuple prennent racine dans la mentalité, dans l'esprit du vouloir progresser dans toutes les directions importantes. Certes, on n'atteint pas le développement mais en le poursuivant, il faudrait respecter certaines normes.

Le peuple doit être conscient de sa situation, il doit avoir un éveil nationaliste, une prise de conscience, qui prône la paix et la cohésion nationale afin d'éviter les fléaux pour poursuivre la bonne trajectoire développementaliste.

Il est donc permis à tout Congolais de rêver à un développement du Congo et de jouir des richesses de son pays sous la vigilance des pouvoirs publics (*cela est l'esprit de l'article 58 de la Constitution de la RDC*).

Ainsi, la création des emplois, l'amélioration de la tension salariale, l'encouragement des métiers et techniques professionnelles sont des atouts pouvant rendre les populations indépendantes. Mais aussi, la formalisation de l'informel dans l'optique d'un encadrement de toutes les activités reste une bonne initiative pour dessiner l'angle du développement.

En effet, à l'heure actuelle, le monde entier vise à atteindre le véritable train de vie. La RDC doit à son tour, penser et repenser à une véritable vision gouvernementaliste avec un objectif noble de développementaliste.

La RDC doit en lieu et place, de chercher :

- la gestion de ses institutions et de ses structures, à travers une *gestion rationnelle* ;
- à la place d'une gouvernance, elle doit chercher la *bonne gouvernance* ;

- à la poursuite du développement, elle doit viser un *développement durable*.

Tels sont les objectifs, à notre avis qui peuvent viser l'attente de l'émergence pour un Etat à la dimension de la RDC, ce pays, don béni de Dieu. Ainsi, avec la création des richesses qui ne peut simplement pas s'appréhender en termes d'argent, mais plus en termes de la mise en place des biens et services pour pallier aux besoins sociaux, c'est-à-dire au mieux-être des populations. Telle doit être le credo de chaque décideur politique qui a à cœur le développement de pays convoité.

#### Bibliographie

- BALEKA BAKOLE WALELU E., *Gestion des espaces miniers congolais à l'épreuve de la globalisation financière*, thèse de doctorat, UNIKIN, avril 2016.
- Constitution de la RDC du 18 février 2006 telle que modifiée à ce jour par la loi de 2011.
- CORNU G., *Vocabulaire juridique*, 10<sup>ème</sup> éd., Quadrige, Paris - Puf, Janvier 2014.
- Déclaration sur le droit au développement adoptée par l'A.G de l'ONU dans sa résolution 41/128, 4 décembre 1986.
- Dictionnaires et Recueils de correspondance, Version électronique, Emplacement : LanceMedia Dico36 (c : \Programmes\ Micro Application\ 36 Dictionnaires et Recueils de correspondances).
- KANGULUMBA ZOLA, L., *La bonne gouvernance des ressources naturelles du sol et du sous-sol ...*, projet de thèse, Unikin, 2018.
- KETA ORWINYO, J. et alii, *Révision du Code minier congolais : Quel avenir pour les investissements miniers en République Démocratique du Congo ?*, éd. Service de Documentation et d'études du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, Kinshasa, 2014.
- KUMBU Ki- NGIMBI, *Protection légale des investissements étrangers en République démocratique du Congo et Coopération eurafricaine*, Université Hambourg/ Allemagne, 1998.
- LUKOO LUSUBAO, R., *Le laboureur et ses enfants – Commenté- Les clés de la Sortie de la Misère Africaine*, 1<sup>ère</sup> partie, Kinshasa, éd. OSS, 2011.

- MBAYA MUDIMBA et Friedhelm STREIFFELER, *Secteur informel au Congo Kinshasa, Stratégies pour un développement endogène, Zamba epeli moto, nyama iboyi kokima, Futuri scientia et conscientia*, éd. U.A.K, publication de l'institut Africain d'Etudes prospectives, 1999.
- MUKADI BONYI et alii, *Cinquante ans de législation post coloniale au Congo-Zaïre, quel Bilan ?*, CRDS, 2010.
- NDAYWEL è NZIEM I., *Histoire du Congo. Des origines à nos jours*, Le cri Afrique Editions-Histoire, Kinshasa, 2011.
- NGOMA BINDA, P., *La pensée politique Africaine*, Publications de l'Institut Universitaire André Ryckmans, 2007.
- Rapport- synthèse des travaux des Commissions Permanentes (C.E.S). Diagnostic de la situation socio-économique de la R D Congo, de 1960 à nos jours : Stratégies et recommandations pour le redressement, Session d'Octobre 2015, Kinshasa, avril 2016.
- SAKATA M. TAWAB, *La gouvernance en matière de ressources naturelles-De la centralisation vers un système décentralisé et participatif- le cas des ressources forestières en République démocratique du Congo*, Thèse de Doctorat, UCL, 2009.
- VANDERLINDEN, J., « le Droit du développement, droit au développement et développement du droit » *Résumé. In Bulletin des séances, publication trimestrielle (Mededeelingen der Zittingen-Driemaandelijke pu Nouvelle Série-Nieuwe Reeks*, 28 (4) Ja année 1982.
- [www.cd.undp.org](http://www.cd.undp.org)
- [www.rgc.cd](http://www.rgc.cd). (PNUD).